



Kurdistan irakien: la discorde du pétrole

Par [Abir Taleb](#)

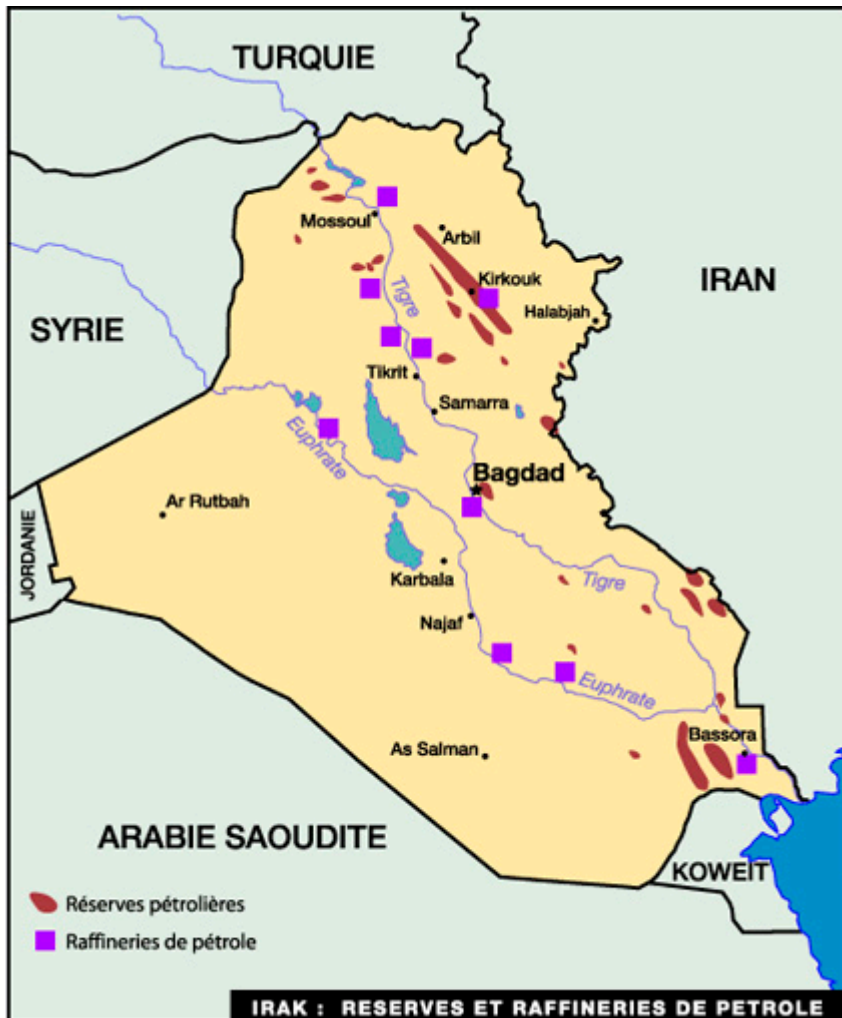
Mondialisation.ca, 22 juillet 2009

[À l'Encontre](#) 22 juillet 2009

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Pétrole, Gaz de schiste, Énergie](#)

Analyses: [IRAK](#)



Depuis la chute du régime de Saddam Hussein en 2003, une nouvelle donne régionale a vu le jour au Kurdistan. Cette région autonome, qui jouit d'importantes richesses pétrolières, est au centre de toutes les convoitises, alors que l'Iraq est encore loin de la stabilité politique et de la coexistence pacifique entre ses différentes communautés ethno-religieuses. Récemment, avec le retrait des forces américaines qui assuraient la protection du Kurdistan irakien, le risque d'un embrasement intercommunautaire n'est pas à écarter.

Mais les Kurdes ont tenté de calmer le jeu, ne serait-ce que provisoirement en décidant de reporter le référendum sur la Constitution kurde, un texte qui déplaît fort aux communautés arabe et turkomane d'Iraq, vu qu'il prévoit d'inclure des régions mixtes du nord au Kurdistan. Ce report à une date indéterminée a été annoncé lundi 13 juillet par le président du Parlement kurde, Adnane Al-Mufti. Selon lui, la nouvelle date devra être fixée par le

président du Kurdistan irakien, Massoud Barzani, en accord avec le Parlement.

Ce report a été rendu nécessaire par la tension née de l'adoption par le Parlement kurde, le 24 juin dernier, de la future Constitution kurde. Le référendum était initialement prévu le 25 juillet, c'est-à-dire le jour même des élections générales kurdes. Or, le 6 juillet dernier, la Commission électorale irakienne a affirmé qu'elle ne pouvait organiser le référendum sur la Constitution kurde le jour même des élections, arguant que la «crédibilité» du processus serait remise en cause. Elle avait proposé un report du référendum en août, ce que le Parlement kurde avait, dans un premier temps, rejeté.

La tension n'est donc que reportée, comme est ajourné le référendum. En effet, les questions de désaccords restent les mêmes. Le texte adopté en juin dernier prévoit de rattacher au Kurdistan la province de Kirkouk, ainsi que des localités situées dans les gouvernorats de Ninive et de Diyala. Ceci a provoqué la colère des communautés arabe et turkomane du pays, qui accusent les Kurdes de vouloir mettre en œuvre un «projet sécessionniste». A Kirkouk, riche ville pétrolière qui recèle les deuxièmes plus grandes réserves pétrolières du pays après le Sud et où la tension est grande entre les communautés, les Turkomans ont même demandé au gouvernement central de pouvoir s'armer pour se défendre.

Tant qu'il y aura du pétrole...

Cependant, le Parlement irakien n'a pas réussi à adopter une loi pétrolière qui donnerait un cadre aux contrats et préciserait les clés de répartition des frais et des bénéfices d'exploitation entre l'Etat central, les régions et les compagnies. Une des questions les plus difficiles est la définition des règles de distribution de la manne entre le pouvoir central et la zone autonome kurde. A cela s'ajoutent les difficultés, sur l'ensemble du territoire irakien, concernant l'exploitation des champs pétroliers par des compagnies étrangères. Certes, les premières enchères tenues le 30 juin 2009 ont été un échec.

Toutes les multinationales ont refusé les conditions irakiennes, à l'exception de la Britannique BP (British Petroleum, qui a fusionné avec Amoco en 2001, puis avec Arco et Burmah Castrol) associée à la CNPC (China National Petroleum Corporation, présente du Venezuela au Pérou en passant l'Azeibaïdjan, le Canada, l'Indonésie, la Thaïlande, le Soudan, le Myanmar, l'Oman. Le Turkménistan...), qui pourra exploiter Roumaila, le plus important gisement irakien (18 milliards de barils de réserves) et le deuxième au monde après celui de Ghawar (Arabie Saoudite).

Mais avant même que Bagdad ne règle ses différends avec les compagnies étrangères, le gouvernement régional du Kurdistan irakien a jugé «anticonstitutionnel» les contrats que Bagdad entend attribuer à la fin du mois aux compagnies étrangères pour l'exploitation de six champs pétroliers et de deux champs gaziers.

Les Kurdes se basent sur leur interprétation de l'article 109 de la Constitution qui «*stipule que le gouvernement fédéral et les régions et gouvernorats producteurs doivent développer la richesse pétrolière et gazière pour le meilleur bénéfice de peuple irakien en utilisant les techniques les plus avancées du marché et en encourageant l'investissement*». De plus, le Kurdistan irakien a commencé le 1er juin à exporter son pétrole dans un climat d'hostilité avec le gouvernement fédéral qui nie à sa province du nord le droit de signer des contrats sans son aval. Désormais avec l'entrée en exploitation de deux champs pétroliers, 90'000 barils seront acheminés quotidiennement vers l'oléoduc reliant Kirkouk au port turc de

Ceyhan.

Bagdad refuse de reconnaître les contrats pétroliers conclus par le Kurdistan avec des sociétés étrangères et veut des contrats de service, rémunérant les compagnies pétrolières au baril extrait plutôt que par un partage des bénéfices tirés de l'exploitation des ressources. Autant de questions en suspens qui risquent de semer le trouble entre le Kurdistan et le pouvoir central.

Au centre de ces questions, l'annexion de Kirkouk pose un autre problème régional. Les deux principaux partis kurdes, le Parti Démocratique du Kurdistan (PDK) de Massoud Barzani et l'Union Patriotique du Kurdistan (UPK) de Jalal Talabani (secouée par une crise interne au début 2009), n'ont jamais fait mystère du désir d'annexer Kirkouk, qu'ils considèrent comme la capitale historique des Kurdes, et certaines localités de la région de Mossoul. Or, une éventuelle annexion de cette ville suscite les craintes de la Turquie voisine de voir le Kurdistan irakien doté de ressources permettant à terme de jeter les bases d'un Etat indépendant kurde. Pour Ankara, c'est une situation inacceptable à même de justifier une intervention militaire sous prétexte de protéger la minorité turcophone chiite (plus de 500'000 personnes) vivant dans la région de Kirkouk et opposée au rattachement de leur province au Kurdistan.

Aussi, les chiites, notamment «L'armée du Mahdi» de Moktada al-Sadr, déjà réticents à l'idée d'un Kurdistan autonome, ne veulent pas non plus entendre parler d'un rattachement de Kirkouk au Kurdistan. Il en est de même des sunnites, pour qui cette province doit rester dans le cadre d'un Iraq uni. Autre acteur régional, qui voit également d'un mauvais œil le renforcement de l'autonomie du Kurdistan irakien: l'Iran. Avec autant d'acteurs et de luttes d'intérêts, un compromis acceptable de tous est difficilement imaginable .

Abir Taleb a écrit cet article pour l'hebdomadaire égyptien Al-Ahram.

La source originale de cet article est [À l'Encontre](#)

Copyright © [Abir Taleb](#), [À l'Encontre](#), 2009

Articles Par : [Abir Taleb](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca